

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 15 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, D BERAL, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, B SOUCHE (proc de M CEYSSON), F CHASSON (proc de A ROUSSET), M TAUPENAS, M TOURVIELHE (proc de B TEYSSIER), et O BOISSIN.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Procurations : 4

Votants : 44

Absents : 8

Date de convocation : 09/03/2022

Secrétaire de séance : Joël BOYER

Absents : K ESSAYAR, P MAISONNEUVE, P DUPONT, J LAFFONT, J SEBASTIEN, G DOZ, A CHARROUD V et VANDUYNLAGER

En présence des suppléants non votants : JP MARRON.

Objet : France Services Multisites. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la CCBA et la Commune de Vesseaux : Travaux de réaménagement des locaux de l'Agence postale communale.

Par délibération n°04112021-09, le conseil communautaire a approuvé la création d'une France Services Multisites sur les communes de Vesseaux et de Lachapelle-sous-Aubenas.

En effet lors des travaux d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG), la thématique précarité, accès aux droits et inclusion numérique avait permis de conforter l'ensemble des partenaires sur le besoin de développer des actions favorisant l'accès aux droits et l'inclusion sociale et numérique.

La création de « France services » permet de répondre à ce besoin de services de proximité. Ces espaces permettent la présence des services publics au cœur des territoires, ils répondent à un besoin des habitants qui sont en recherche de relations simplifiées aux services publics.

Les locaux doivent respecter une charte nationale et comprennent un bureau d'accueil confidentiel, un espace de visio conférence et un espace d'attente. Ces locaux doivent bien évidemment être d'accessibilité PMR.

En ce qui concerne la France Services qui sera située à Vesseaux, les locaux d'implantation sont communs avec l'agence postale communale.

Des travaux vont être entrepris pour optimiser l'agencement de ces locaux et permettre ainsi aux deux services publics de fonctionner en harmonie.

Il s'agit d'une part, de créer les espaces nécessaires requis du cahier des charges France Services et d'autre part, de réaménager l'agence postale.

Afin de simplifier les procédures administratives et financières, le code de la commande publique, et notamment les articles L 2422-5 à L 2422-12 relatifs au mandat de maîtrise d'ouvrage permet la réalisation des travaux sous convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, permettant au mandataire de faire les travaux en lieu et place du mandant.

Au stade du projet, le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 40 382.85 € HT comprenant :

- Les études préalables (repérage amiante, vérifications des installations électriques)
Pour un montant estimé de 1 700.00 € HT
- Les missions de contrôle technique et coordination de sécurité
Pour un montant estimé de 2 300,00 € HT
- Les travaux et le mobilier pour France Services
Pour un montant estimé de 14 992,50 € HT
- Les travaux pour l'agence postale
Pour un montant estimé de 21 390,35 € HT

Les travaux réalisés par la CCBA pour le compte de la commune seront suivis comptablement par compte de tiers (C/45) et lui seront refacturés TTC, la commune faisant son affaire de la récupération du FCTVA.

La CCBA appellera sur la part des travaux à sa charge la subvention attendue de la DETR (soit 7 500.00 €) et de La Poste (2 835.00 €).

La commune de Vesseyes appellera la subvention attendue de la Poste en ce qui concerne les travaux de l'agence postale (16 197.48 €).

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
Etudes préalables	1 700 €	DETR	7 500 €
Missions de contrôle technique	2 300 €	La Poste (CCBA)	2 835 €
Travaux et mobiliers	14 992,50 €	La Poste (Vesseyes)	16 197.48 €
Travaux agence postale	21 390.35 €	Reste à charge CCBA	8 657.50 €
		Reste à charge Vesseyes	5 192.87 €
TOTAL	40 382.85 €		40 382.85 €

Ces montants étant susceptibles d'évoluer à l'issue des consultations d'entreprises et compte tenu du contexte économique actuel.

En outre, d'un commun accord, la CCBA (le mandataire) et la commune de Vesseyes (le mandant) financeront chacun leur part de travaux respective. La CCBA prendra à sa charge les études préalables.

In fine, un bilan global sera effectué en 2022 à la clôture de l'opération pour établir l'équilibre financier définitif de l'opération et préciser le montant de la participation résiduelle à la charge de l'une ou l'autre des parties qui s'y oblige.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCBA et la commune de Vesseyes sur la base des éléments financiers ci-dessus pour réaliser les travaux d'aménagement de la France Service.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 16 mars 2022

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220315-DEL15032022-16-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022